Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_43-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à vingt heures trente-neuf minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : 26/03/2026
Date de publication : 09/04/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, LAHAYE Denis, THONIER Carole, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, AUREGAN Yvain, BOULAIRE Céline, GERARD Adrien, BOURGUENOLLE Camille, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, OLIVIER-DUFEE Anne-France, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Mme MICOINE Laure (pouvoir à M. PASTUREL Mathieu), M. BAUDAS Simon (pouvoir à Mme BOURGUENOLLE Camille), M. MORIN William (pouvoir à Mme FINET Johanne)

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. AUREGAN Yvain

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-43 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Mme la Maire informe le Conseil Municipal les dispositions relatives à la taxe d'habitation :

- le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023 ;

- cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Mme la Maire présente ensuite l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260402-D_2026_43-DE

Taxes	Bases prévisionnelles 2026	Taux de référence pour 2026	Produits 2026
Taxe Foncière Bâtie (TFPB)	2 061 000.00 €	41.69 %	859 231.00 €
Taxe Foncière Non Bâtie (TFPNB)	86 100.00 €	53.98 %	46 477.00 €
Taxe d'Habitation (TH)	87 000.00 €	16.79 %	14 607.00€
		TOTAL 2026	920 315.00 €

Mme la Maire propose enfin de reporter pour l'année 2026 les taux appliqués en 2025. Le produit fiscal attendu serait alors de 920 315.00 € (hors versement du coefficient correcteur 115 385.00 €, hors allocations compensatrices 11 489.00 €, et hors FNGIR « Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources » 14 500.00 €).

Entendu cet exposé, Mme la Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 19 pour) décide de :

- FIXER les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- ***Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 41.69 % ;***
- ***Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 53.98 % ;***
- ***Taxe d'Habitation (TH) : 16.79 % ;***

- CHARGER Mme la Maire :

- ***de notifier cette décision aux services préfectoraux ;***
- ***de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.***

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. AUREGAN

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

